

CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le vendredi cinq juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric TOUZELLIER, Président

Est désigné Secrétaire de séance : Théo GUIGUE

Référence du service :
FT/GS/VM-03d

Objet de la délibération :

**Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
représentant le Syndicat mixte du SCOT Sud Gard à la
Fédération Nationale des SCOT**

Etaient présents(es) (57)

Frédéric TOUZELLIER, Président

Jean-Baptiste ANTONELLI, Benjamin BRUNEL, François CHARRIÈRE, Charly CRESPE, Serge GARNIER, Théo GUIGUE, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Sibylle JANNEKEYN, Rémi NICOLAS, Dominique NUTI, *Vice-président(e)s présent(e)s*

Mahieu ALLEGRE, Maya AMER MOUSSA, Chantal ANRDRÉ, Richard ARNAUD, , Grégory BENEZET, Olivier BENEZET, Marianne BERNÈDE, Jean-Louis BLANC, Emmanuel BOIS, Jean-Pierre BONDOR, Philippe BROUSSES, André CAMBI GOURJON, Hélène CASIER, Nathalie CAVAILLE, , Agnès CHARAIX PY, Fanny DAGUENET, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Alain FOUQUE, Patrick GARCIA, Philippe GIBELIN, Jean-Pierre GUSAI, Pierre JAUMAIN, Bernard JULLIEN, Martine KUFFER, Denis LANOY, Joffrey LEON, Cécile MARQUIER, Véronique MARTIN, Frédéric MESEGUER, Jean-Christophe MORANDINI, Nicolas NADAL, Nathalie PERROT, Patrice PLANES, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Joachim RAMS, Clément ROUSSEL, Serge ROUVIÈRE, Adrien RUY, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Michel VERDIER, Christophe ZARAGOZA, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (9)

Janie ARNEGUY, donne pouvoir à Sibylle JANNEKEYN ; Jean-Antoine BUNOZ, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Alberto CAMAIONE, donne pouvoir à André CAMBI GOURJON ; Nadine CASTELLANI, donne pouvoir à Alain FOUQUE ; Nelson CHAUDON, donne pouvoir à Hélène CASIER ; Virginie GRIOTTO, donne pouvoir à Richard ARNAUD ; Stéphane PORRET, donne pouvoir à Jean-Pierre BONDOR ; Magali PRADEILLE, donne pouvoir à Joffrey LEON ; Martine SCOLLO-OGIER donne pouvoir à Charly CRESPE ;

Etaient excusés(ées), absents(es) (22)

Vincent BECHARD, Cédric BONATO, Vincent BOUGET, André BRUNDU, Nicole CHANRON, Amal COUVREUR, Patrick DE GONZAGA, Philippe DESCHAMPS, Bruno FERRIER, Gilles GADILLE, Maryse GIANNACCINI, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Nicolas MEIZONNET, Laurent MESPOULET, Jean-Louis NICOLAS, Audrey PASCAL, Gaëtan PREVOTEAU, Yves RODRIGUEZ, David-Alexandre ROUX, Eddy VALADIER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

OBJET : ELECTION DE DEUX ELUS REPRESENTANT LE S.CO.T.
DU SUD GARD AU SEIN DES INSTANCES DE LA FEDERATION DES SCOT

Monsieur Frédéric TOUZELLIER, Président, rapporteur expose :

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 et n° n° 2013-045-0007 du 14 février 2013 fixant et modifiant le périmètre du Schéma de Cohérence territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n°2019-12-10-1d en date du 10 décembre 2019 approuvant le projet de SCOT Sud Gard révisé ;

Vu la délibération n° 2011-02-23-07 en date du 23 février 2011 approuvant l'adhésion du Syndicat mixte du SCOT Sud du Gard à la Fédération Nationale des SCOT

Vu les statuts de l'association « Fédération nationale des ScoT » ;

Considérant que cette association a pour objectif de constituer un centre de ressources et un réseau permettant d'accompagner les élus et techniciens dans leurs travaux par des formations, et des échanges d'expériences.

Considérant que la fédération sera également le support en externe de discours cohérents et partagés par l'ensemble des structures porteuses et de nouer des partenariats afin de faire entendre les SCOT,

Considérant le montant de la cotisation annuelle qui est calculée en fonction du nombre d'habitants.

Considérant que le SCOT adhérent doit désigner **un représentant élu et un suppléant élu**. La fédération s'appuie sur une assemblée, un conseil d'administration de 25 membres pour un mandat de 6 ans renouvelable par moitié, et d'un bureau composé du Président, du Secrétaire et du Trésorier.

Considérant ainsi les candidatures de :

Monsieur Frédéric TOUZELLIER En tant que représentant titulaire,

Monsieur Rémi NICOLAS En tant que représentant suppléant,

OBJET : ELECTION DE DEUX ELUS REPRESENTANT LE S.CO.T.
DU SUD GARD AU SEIN DES INSTANCES DE LA FEDERATION DES SCOT

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

SEANCE DU : 22 juin 2026
ID : 030-253003297-20260622-2026_06_22_03D-DE

Il est procédé à l'élection :

(Membres afférents : 88 Membres en exercice : 88)

Exprimés : **66** (dont 9 pouvoirs)

Pour : 66

Contre : 0

Abstention : 0

Par conséquent, a été élu en séance,

Monsieur Frédéric TOUZELLIER à l'unanimité, en tant que délégué titulaire à la fédération nationale des SCOT,

et **Monsieur Rémi NICOLAS** à l'unanimité, en tant que délégué suppléant à la fédération nationale des SCOT.

Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard



Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac

Le Secrétaire de séance



Théo GUIGUE